

Date de convocation :
28 avril 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°5-5 b-c-d

**Recrutement d'agents
contractuels sur des emplois
non permanents pour faire
face à des besoins liés à un
accroissement saisonnier
d'activité**

L'an deux mille seize et le neuf mai, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (procuration), Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE (procuration), M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absentes excusées : Mme GERARD (proc. Mme TOUZANNE)
Mme TONELLO (proc. Mr SANS)

Madame SAINT-SUPERY Anne-Marie est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal de Boussens ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier dans divers services ;

DECIDE

Le recrutement de :

- 5 adjoints techniques territoriaux, 2^{ème} classe à temps complet répartis sur la période du 1^{er} juin 2016 au 30 septembre 2016, qui seront affectés au service technique, rémunérés par référence à l'Indice Brut 340 ;

- 1 adjoint d'animation territorial, 2^{ème} classe à temps complet affecté à la médiathèque du 1^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2016, rémunéré par référence à l'Indice Brut 340 ;

- 1 éducateur des Activités Physiques et Sportives Principal 1^{ère} classe à temps complet qui assurera la surveillance à la piscine municipale du 1^{er} juillet 2016 au 10 septembre 2016, rémunéré par référence à l'Indice Brut 646 ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le **12 mai 2016**
Pour copie conforme,

En Mairie, le **11 mai 2016**

Le Maire,
CE SANS

